



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-24

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 09 Pouvoirs : 03 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt deux octobre deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du dix sept octobre deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Christophe DUEZ (pouvoir à Cyrille GOUILLARD), Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé : délibération modificative de budget

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents du courrier en date du 17 octobre 2019 par lequel l'Union Musicale de TINCQUES sollicite le soutien financier de la commune pour l'impression de calendriers dont elle souhaiterait pouvoir disposer à l'occasion du centenaire de l'association, en 2020.

Il donne connaissance du devis n° 20190807685 établi par l'imprimerie ETHAP, 130 zone industrielle Saint René à GUESNAIN (59287), s'élevant à la somme de 529,00 € hors taxes, soient 634,80 € Toutes Taxes Comprises et demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 630,00 € à l'Union Musicale de TINCQUES et de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Chapitre	Compte	Augmentation de crédits	Chapitre	Compte	Diminution de crédits
65	6574	630,00 €	011	615231	630,00 €
TOTAL		630,00 €			630,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES